

Bureau Veritas Exploitation SAS

LIEVIN
11 rue Léon Blum
62800 LIEVIN France
Téléphone : 03 21 44 99 00
Mail : cedric.dufour@bureauveritas.com

A l'attention de M. DELOBEL Frederic

Copie à SAADAOUI

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage

CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE
CLARK CMP18L N° CMP158L-0755-9596KF N° CE007



Intervention du 04/11/2024

Coordonnées du site :
Nom du site : MERCIER AUTO
Latitude : 50.5723
Longitude : 3.0749

Lieu d'intervention :
RUE D AVELIN
59175 VENDEVILLE

Numéro d'affaire : 20481430
Référence du rapport : 20481430/1.38.7.R
Rédigé le : 04/11/2024
Par : Cédric DUFOUR
Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque () ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.*

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la réglementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le dérèglement des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement** (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défauts constatés lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- **un registre de sécurité par établissement**, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- **un carnet de maintenance par appareil de levage**, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.

Critères	Pictogrammes		
✓ Sans observation	✓	✓	✗
✓ 100% des équipements vérifiés	✓	✓	✗
✓ 100% des essais réalisés	✓	✗	✗ ou ✓
✓ 100 % des points vérifiés	✓	✗	✗ ou ✓

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. DELOBEL Frédéric.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE : 1



Fiche n° 1 : Localisation : MERCIER VENDEVILLE
Marque: CLARK Type: CMP18L n°série: CMP158L-0755-9596KF n°interne: CE007

Avis général : **Non satisfaisant** : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport | MERCIER AUTO

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1 : CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE

N° interne : CE007

Localisation : MERCIER VENDEVILLE

Marque : CLARK

Type : CMP18L

N° de série : CMP158L-0755-9596KF

Année de fabrication : 2008

Point vérifié	Actions à entreprendre
A.2- Affichage capacité	Afficher lisiblement la charge maximale d'utilisation.
Code Obs. : CD/041124/104307/0	Date de 1 ^{er} signalement: 04/11/2024 NOUVEAU
A.4- Affichage divers (plaques constructeur...)	Afficher lisiblement la plaque constructeur.
Code Obs. : CD/041124/104301/0	Date de 1 ^{er} signalement: 04/11/2024 NOUVEAU
4.4- Organes de roulement	Réduire les jeux constatés sur les roues directionnelles
Code Obs. : CD/041124/110419/0	Date de 1 ^{er} signalement: 04/11/2024 NOUVEAU
7.8b- Essuie-glace	Remettre en état les essuie-glaces arrière
Code Obs. : CD/041124/104839/0	Date de 1 ^{er} signalement: 04/11/2024 NOUVEAU
8.4- Indicateurs et dispositifs de signalisation	Remettre en état l'indicateur de charge
Code Obs. : CD/041124/104536/0	Date de 1 ^{er} signalement: 04/11/2024 NOUVEAU

Vous pouvez souscrire à l'option
Data View



Fiche N°1	CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A CONDUCTEUR PORTE	N° série : CMP158L-0755-9596KF
	Marque : CLARK	N° interne : CE007

	Type : CMP18L	Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004
	Année de fabrication : 2008	
	Localisation : MERCIER VENDEVILLE	

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. DELOBEL Frédéric

✘ Avis général : Non satisfaisant : Les vérifications ont fait apparaître les défauts ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

Energie(s) : Hydraulique, Thermique	Carburant : Gazole
Ensemble d'élévation : mât triple	Tablier : à déplacement latéral
Compteur horaire : 10680	Indicateur : Charge / Moment
Marquage Constructeur : CE	

Charge maximale d'utilisation

C.M.U. (kg) : 1800	à hauteur de levage (m) : 3.0
Autre capacité (kg) : 1400	à hauteur de (m) : 3.5

Équipements

Désignation : Bras de fourche	Vérfié : Oui
Capacité (kg) : 1250 Nombre : 2	Distance (mm) : 500

Données géométriques bras de fourche

Longueur (mm) : 1100 Epaisseur (mm) : 45	Largeur (mm) : 100
---	---------------------------

Suspentes

(1)
Suspentes

Nature : CHAINE Types : A MAILLE JOINTIVE	Désignation : LEVEE MAT
--	--------------------------------

Caractéristiques

Pas (mm) : 15.875	Type : 4X4
Nombre de suspentes : 2	

(2)
Suspentes

Nature : CHAINE Types : A MAILLE JOINTIVE	Désignation : LEVEE LIBRE
--	----------------------------------

Caractéristiques

Pas (mm) : 15.875	Type : 8X8
--------------------------	-------------------

Fiche N°1

CHARIOT ELEVATEUR GERBEUR A
CONDUCTEUR PORTE

N° série : CMP158L-0755-9596KF

Marque : CLARK

N° interne : CE007

Nombre de suspentes : 2

Aspects documentaires

Carnet de maintenance

Modification importante : **Pas de modification significative mentionnée sur le carnet de maintenance**

Charges et essais

Essais : **Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée indiquée le cas échéant)**

Description et conditions d'exécution des essais

Description : **Bras de fourche : Charge posée.**

Charge d'essai estimée (kg) : **1800**

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques	6 Eclairage incorporé à l'appareil
Équipements	6.2b Eclairage de signalisation (code de la route)
Suspentes	6.2c Phare(s) de travail
Appareil de mesure utilisé	7 Cabine - poste de conduite
A Aspects documentaires	7.2 Constitution, fixations
A.1 Carnet de maintenance	7.5 Protection de l'opérateur (toit de sécurité)
A.2 Affichage capacité	7.6 Protection des organes mobiles accessibles depuis le poste de conduite
A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)	7.7a Ceinture de sécurité
A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation	7.7b Siège
A.9 Déclaration de conformité / Marquage CE / Epsilon	7.8a Vitrages
A.11 Identification de l'accessoire	7.8b Essuie-glace
A.14 Notice d'instruction	7.8c Rétrovision (miroir, caméra)
A.17 Rapports de vérification	8 Organes de service et de manoeuvre
B Conduite et manoeuvre de l'équipement	8.1 Mise en marche / Arrêt normal
1 Accès installés à demeure	8.2 Interdiction d'emploi
1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite	8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation
3 Charpente	8.5 Identification des organes de service
3.4 Liaisons, fixation, assemblages, articulations	8.6 Retour automatique au point neutre
3.8 Guidages - galets - butées - chariot - patin	8.7a Avertisseur sonore
3.10 Mât	8.7b Avertisseur lumineux
3.11 Tablier, butées	9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension
4 Châssis	9.1 Attaches
4.4 Organes de roulement	9.2 Dispositifs de préhension
4.5 Ossature - Contrepoids	9.4b Suspentes chaînes
5 Source d'énergie	9.5 Tambours, poulies, noix, pignons, tourteaux
5.1 Dispositif de séparation générale	9.7 Accessoires ou équipements
5.2 Equipements, canalisations	10 Mécanismes
	10.1 Limiteur de vitesse
	10.5 Freins des mouvements concourant au levage
	10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques
	10.12 Freins de stationnement
	10.16 Freins de translation
	11 Dispositifs de sécurité
	11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage
	11.2 Autres limiteurs de course/hors course
	12 Charges et essais
	Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» CHARIOT 10